

**REGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL « B »
DU MERCREDI 1^{er} MAI 2019**

Art. 1- Ce tournoi National B homologué N° est ouvert à tous les joueurs et joueuses jeunes et adultes licenciés FFTT. Il sera doté de 1520 euros et se déroulera sur 22 tables

au : **COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL**

51 rue de Nuisement 78730 ST ARNOULT en Yvelines.

Horaires d'ouverture de la salle : Mercredi 1^{er} MAI 2019 :7h30

Horaires prévus pour le début des finales (sous réserves) Tableaux ABC : 19h Autres

tableaux : 22h

Art. 2- Tableaux et heures de fin d'inscription et de fin de pointage

Tableau A - 9h00 : (66 joueurs) : NC à 999 points Messieurs et Dames (Pointage 8h – fin de pointage 8h30)

Tableau B - 10h30 : (66 joueurs) : NC à 1399 points Messieurs et Dames (Pointage 9h30 – fin de pointage 10h)

Tableau C - 12h00 : (24 joueuses) : Open féminin (Pointage 11h – fin de pointage 11h30)

Tableau D - 15h00 : (66 joueurs) : NC à 1699 points Messieurs et Dames (Pointage 14h – fin de pointage 14h30)

Tableau E - 16h30 : (66 joueurs) : Toutes séries Messieurs et Dames (Pointage 15h30 – fin de pointage 16h)

- **Les joueurs pourront s'inscrire dans 3 tableaux mais ne pourront participer au 3^{ème} tableau que s'ils sont éliminés d'au moins un des 2 tableaux.**
- **Pour les dames le tableau C (obligatoire) et le tableau correspondant à leurs points licences. Elles peuvent s'inscrire dans un 3^{ème} tableau.**

- Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves seniors
- Les points licences pris en compte sont ceux inscrits sur la licence de la 2^{ème} phase 2018/2019.
- Tableaux ouverts uniquement aux licences traditionnelles.

Art. 3- Les engagements devront parvenir par écrit accompagnés des droits correspondants avant le :
30 AVRIL 2019.

Règle de priorité en cas de dépassement du nombre de participants dans un tableau :

- 1 – Joueurs inscrits par courrier et ayant payé les droits correspondants avant le 30 Avril 2019 dans l'ordre d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi).
- 2 – En cas d'égalité, sélection par le plus grand nombre de points sur la licence.
- 3 – Si l'égalité persiste, sélection du plus jeune parmi le même classement.
- 4 – S'il reste des places, il sera procédé à l'inscription dans l'ordre d'arrivée.

Chèques libellés à l'ordre de : USSA TENNIS DE TABLE

Adresse :

Mme Nicole MORINIERE
2bis rue des sorbiers
78730 St ARNOULT en YVELINES
Tél. : 01 30 59 92 59
Email : nicole.moriniere@wanadoo.fr

Art. 4- Les droits d'engagements sont fixés à 8€ pour 1 tableau, 15 € pour 2 tableaux.

Toute inscription qui sera effectuée après le 30 Avril 2019 (dans la limite des places disponibles, cf. Art 18) sera majorée de 2 euros par tableau

Art. 5- Tous les tableaux se dérouleront par poule de 3, avec qualification de 2 joueurs.

